PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2022

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 h 30 à la salle municipale, le lundi 30 mai 2022, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Jean-François Pelletier.

Madame Annie Sénéchal est absente.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

100-05-2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À ACTION PROGEX INC**

CONSIDÉRANT QU'il y a une fuite importante sur la conduite de refoulement d'égout situé sur la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons corriger le tout le plus rapidement possible, pour respecter les normes environnementales ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil accorde le contrat de réparation à Action Progex inc, compte tenu que ces derniers connaissent notre réseau pour l'avoir construit.

101-05-2022 **CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Rosaire Ouellet, maire, et Isabelle Michaud, Directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Isabelle Michaud, Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

102-05-2022 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACTION PROGEX INC.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 12396 d'Action Progex inc. qui s'élève au montant de 29 272.30 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

103-05-2022 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
la levée de l'assemblée à 19H44

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, greffière-trésorière